

JE SUIS JEUNE

SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE POUR SA JEUNESSE

3/10
ans

Mes vacances
de Noël 2022
à l'accueil de loisirs



  saint-herblain.fr

saint-herblain
La Ville



À Noël comme à chaque vacance scolaire, les animateurs et animatrices des accueils de loisirs de Saint-Herblain proposent à vos enfants des activités adaptées à leurs âges et à leurs envies. En faisant de chaque animation un temps de jeu, de création, de découverte, mais aussi d'apprentissage de la vie en collectivité, les accueils de loisirs constituent un moment de pause et de détente pour les enfants scolarisés et un point d'appui pour leur construction en tant que citoyen de demain.

Bertrand Affilé
Maire de Saint-Herblain
Vice-président de Nantes Métropole



INSCRIPTIONS
à partir du
lundi 14
novembre

MES VACANCES À
L'ACCUEIL DE LOISIRS
3/10 ANS

Plaquette Accueils de loisirs
Vacances de Noël 2022
« Offre 3/10 ans »

Hôtel de Ville de Saint-Herblain
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr

Directeur de publication :
Bertrand Affilé

Responsable de communication :
Céline Duthil

Coordination : Audrey Gerbaud
Maquette : Éric Méfret

Photos : service communication,
Pixabay, Pexels, Shutterstock
Impression : Offset 5 - 1 500 ex
Octobre 2022

Le droit aux loisirs pour tous les jeunes

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps, ou leurs particularités. Elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, à chaque enfant, à travers un projet d'intégration défini par les parents, l'enfant et l'équipe d'animation en lien avec le projet de l'accueil de loisirs. Pour cela, une rencontre au préalable avec la famille et/ou les personnes qui s'occupent de l'enfant est indispensable. N'hésitez pas à signaler toute difficulté ou handicap de votre enfant lors de l'inscription. Vous serez mis en contact avec la personne responsable de l'activité afin de préparer au mieux son accueil.



La Ville de Saint-Herblain propose plusieurs accueils de loisirs répartis dans la commune pour les enfants ayant 3 ans révolus.

Les accueils de loisirs pour les vacances de Noël

ALSH* Stéphane Hessel

Maternelle - 3 ans / grande section

Rue Pauline Kergormard

02 28 25 27 02

Ouvert à la journée

ALSH Nelson Mandela

Maternelle - 3 ans / grande section

3 rue du Danube

02 28 25 27 25

Ouvert à la journée

ALSH de la Gournerie

Élémentaire - CP au CM2

Parc de la Gournerie

Maison du temps libre

02 40 94 93 85

Ouvert à la journée. Accueil sur site à partir de 8 h 45 et départ possible jusqu'à 17 h 15

En raison de travaux rue de la Syonnaière, accès par le bd. Monod, parking du golf.



Un accueil de loisirs à la journée de 9 h à 17 h

Possibilité d'une arrivée échelonnée des enfants à partir de 7 h 45, et d'un départ jusqu'à 18 h, dans les accueils de loisirs Nelson Mandela et Stéphane Hessel. Les enfants inscrits à la Gournerie peuvent être accueillis dans l'un de ces deux ALSH puis utiliser le car jusqu'à la Gournerie (voir les horaires des circuits page suivante).

À noter

Pour la journée du lundi 2 janvier 2023, seul le centre Nelson Mandela est ouvert à la journée pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Toutefois, il n'y aura pas de circuit de ramassage en car ce lundi 2 janvier, les enfants seront tous accueillis directement à l'ALSH aux horaires habituels.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

9 rue de Charente
02 28 25 26 39 - education@saint-herblain.fr

Mairie de Saint-Herblain
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex

Ouvert lundi, mercredi et vendredi

de 9 h à 17 h (en continu)

Mardi et jeudi de 9 h à 13 h (accueil sur rendez-vous possible dès 8 h)



À fournir par les familles

- Une gourde au nom de l'enfant et un paquet de mouchoirs jetables
- Les enfants, en maternelle notamment, doivent avoir un sac avec des vêtements de rechange et, s'ils font la sieste, prévoir drap, couverture, doudou, au nom de l'enfant.

Uniquement pour les enfants inscrits à la Gournerie

Un ramassage en car pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs de la Gournerie (sauf le lundi 2 janvier)

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation à leur montée dans le car aux heures indiquées ci-dessous ou peuvent être accueillis avant dans les accueils de loisirs Nelson Mandela et Stéphane Hessel.

Circuit n°1

| | | |
|--------|---------------------------|-------|
| 8 h 30 | École Soleil Levant | 17h35 |
| 8 h 40 | École Condorcet | 17h15 |
| 8 h 55 | ALSH Nelson Mandela | 17h00 |
| 9 h 05 | ALSH Gournerie..... | 16h50 |

Circuit n°2

| | | |
|--------|---|-------|
| 8 h 30 | ALSH Stéphane Hessel | 17h20 |
| 8 h 40 | CSC Le Grand B | 17h10 |
| | (parking derrière le CSC, rue de Marseille) | |
| 8 h 45 | École de la Rabotière | 17h05 |
| 9 h 00 | ALSH Gournerie | 16h50 |



Tarifs

| | Taux d'effort | Ex tarif QF 350 | Ex tarif QF 500 | Ex tarif QF 750 | Ex tarif QF 1000 | Tarifs plafond |
|--------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|----------------|
| ALSH Journée | 1 % | 3,50 € | 5 € | 7,50 € | 10 € | 20,82 € |

* Accueil de loisirs sans hébergement

Inscription

Complétez, signez et retournez la fiche de réservation pour chacun de vos enfants à la direction de l'éducation **à partir du lundi 14 novembre 2022.**

Fiche de réservation, détachable dans cette plaquette (p. 6) ou téléchargeable via Kiosque famille et sur saint-herblain.fr.

À noter

Avant toute inscription à une activité proposée par la direction de l'éducation, vous devez constituer ou mettre à jour votre dossier "famille et enfant" 2022-2023 (fiche enfant dûment complétée, signée et mentionnant la date de DT Polio). Les familles sont invitées à être à jour de tout paiement avant toute nouvelle inscription aux différents services et activités proposés par la Ville.

Documents disponibles auprès de la direction de l'éducation (02 28 25 26 39).

Si votre enfant a besoin de la mise en place d'un Projet d'accueil individualisé (PAI), vous devez obligatoirement fournir lors de son inscription un PAI Ville Éducation. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli et l'inscription sera refusée.

Le PAI de l'école n'est plus applicable dans les activités périscolaires et extrascolaires organisées par la ville. Vous n'avez aucune démarche à engager si vous avez déjà fourni à nos services ce PAI Ville Éducation pour l'année 2022/2023.

Pour vous inscrire

En ligne sur Kiosque famille :

- 1 Connectez-vous au Kiosque famille
- 2 Sélectionnez la rubrique "S'inscrire à une activité"
- 3 Choisissez l'activité souhaitée sous le nom de votre enfant
- 4 Choisissez la structure d'accueil en fonction de l'âge de votre enfant
- 5 Réservez l'accueil en sélectionnant les jours dans le calendrier.

Privilégiez
l'inscription
en ligne.

Par courrier :

Mairie de Saint-Herblain
Direction de l'éducation
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex

En déposant le dossier :

Direction de l'éducation
9 rue de Charente
Saint-Herblain

Vous recevrez une réponse au plus tard sous deux jours en consultant la rubrique « Suivre mes demandes ». Une fois l'inscription de votre enfant validée, vous pouvez, dans les délais impartis, rajouter des journées supplémentaires d'accueil de loisirs en fonction des places disponibles dans la rubrique : « Modifier mes réservations ». À ce stade de la procédure de réservation en ligne, les journées d'accueils de loisirs, dès lors qu'elles sont accessibles dans le calendrier, peuvent être réservées automatiquement et ne nécessitent aucune validation de nos services.

Comment déclarer l'absence de votre enfant ?

Vous devez signaler impérativement l'absence de votre enfant à l'accueil de loisirs dès que possible et au plus tard avant 10 h le jour même de l'absence auprès de la direction de l'éducation au 02 28 25 26 39. Vous devrez fournir, dans les 3 jours suivant l'absence, votre justificatif ou un certificat médical (cachet de La Poste faisant foi). L'absence ne sera pas facturée qu'à cette double condition. Une absence non signalée est facturée, même si vous produisez un justificatif.

Les modalités de facturation et de paiement

Facture réalisée en fonction de la réservation : tous les jours réservés sont facturés. Réception d'une facture dans le mois qui suit les vacances.

Règlement à réception de la facture. Modes de paiement autorisés indiqués sur la facture.

Attention : Une absence non signalée est facturée, même avec un justificatif.

Modes de paiement privilégiés

Prélèvement automatique

Par mandat de prélèvement SEPA adressé à la direction de l'éducation avec un relevé d'identité bancaire (RIB). Formulaire d'adhésion au prélèvement automatique disponible sur demande auprès de nos services ou téléchargeable via Kiosque famille. Le prélèvement SEPA s'effectue sur votre compte bancaire à la date mentionnée sur votre facture.

Paiement en ligne, via Kiosque famille

Accessible 24h/24 et sécurisé, il facilite vos démarches et vous permet de régler avec votre carte bancaire via internet.

Les autres modes de paiement restent ouverts aux familles ne pouvant avoir recours à ces deux modes de paiement, sous réserve de contacter la direction de l'éducation (02 28 25 26 39). Les "CESU" ne sont pas autorisés pour le règlement des ALSH organisés pendant les vacances scolaires.

FICHE INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS NOËL

3 ANS / 10 ANS
RÉVOLUS CM2

Fiche à retourner
à la direction de l'éducation
à partir du **lundi 14 novembre 2022**

Par courrier
Mairie de Saint-Herblain
Direction de l'éducation, BP 50167,
44802 Saint-Herblain cedex

ou à déposer directement
9 rue de Charente - 44800 Saint-Herblain

Renseignements enfant

Nom

Prénom

Né-e le

L'enfant a-t-il un PAI* ?

oui non

Si oui, un PAI Ville Éducation est obligatoire, sans ce document, votre enfant ne pourra pas être accueilli (le PAI de l'école n'est plus applicable dans les activités extrascolaires).
Contacter la Direction de l'éducation.

Renseignements famille

Code famille

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Tél

(indiquer un n° de téléphone où vous pouvez être contacté-e rapidement par nos services lors du traitement des inscriptions)

ALSH** (1^{er} choix) :

ALSH (2^e choix) :

À défaut de place dans vos deux premiers choix, acceptez-vous un autre ALSH : oui non

Si non, inscription automatique en liste d'attente dans l'ALSH 1^{er} ou 2^e choix

| Date | Journée | Date | Journée |
|--------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| 19 DÉC | <input type="checkbox"/> | 26 DÉC | <input type="checkbox"/> |
| 20 DÉC | <input type="checkbox"/> | 27 DÉC | <input type="checkbox"/> |
| 21 DÉC | <input type="checkbox"/> | 28 DÉC | <input type="checkbox"/> |
| 22 DÉC | <input type="checkbox"/> | 29 DÉC | <input type="checkbox"/> |
| 23 DÉC | <input type="checkbox"/> | 30 DÉC | <input type="checkbox"/> |
| | | 2 JANV | <input type="checkbox"/> |
| | | Seulement pour l'ALSH Mandela | |

Rappel

La réservation à une journée d'accueil de loisirs est ferme et définitive et sera facturée.

* PAI : Projet d'accueil individualisé

** ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

À noter

Fiche de réservation à adresser au plus tard 10 jours avant la journée d'ALSH souhaitée.

Fait à

le

Signature

ATTENTION : cette fiche de réservation ne sera pas traitée par nos services si vos dossiers famille et enfant ne sont pas à jour.
Fiche à retourner par courrier postal ou à déposer directement à la direction de l'éducation.



À noter

La Ville pourra être amenée à modifier les modalités d'accueil et de fonctionnement voire annuler des activités selon l'évolution de la situation sanitaire. La direction de l'éducation vous contactera en cas de changement, après la clôture des inscriptions.

DISPONIBLES

DANS LES LIEUX PUBLICS DE VOTRE VILLE

Des offres pour chaque période de vacances 3/15 ans



Des offres de séjours d'été 5/17 ans

Un guide pratique annuel 3/17 ans

La Prog'1 **Nouveau**
Un programme trimestriel pour les 14/25 ans

